

« Que sont les conventions collectives ? »

Je viens donc vous parler des conventions collectives, dont moi-même, je l'avoue, je n'ai découvert l'existence qu'à 25 ans, lors de mon premier emploi dans une entreprise privée. Rassurez-vous, depuis j'en ai acquis une certaine expérience, et même une expérience certaine. Parler des conventions collectives peut être très simple, si l'on ne fait qu'expliquer qu'il s'agit d'un accord entre organisations d'employeurs et organisations de salariés qui définit les conditions de travail, de sécurité (hygiène et sécurité), de rémunération, etc., qui fait partie obligatoirement du contrat de travail conclu entre chaque salarié et son employeur. C'est plus compliqué si on veut en comprendre la genèse et les modalités de mise en œuvre.

Puisqu'une convention collective couvre une profession, il faut que les interlocuteurs qui en discutent soient habilités à représenter d'un côté les employeurs, de l'autre les travailleurs. Les deux camps doivent donc s'organiser, et leurs organisations doivent bien sûr être considérées comme « représentatives ». C'est la loi qui fixe les critères de représentativité. Je ne développerai pas ce point de la représentativité, car il demanderait un long exposé historique. Peut-être pourrons-nous en traiter une prochaine fois, car c'est un sujet intéressant, d'autant que la récente loi de 2008, ouvertement antisyndicale, marque en la matière une régression invraisemblable avec un retour au 18e siècle.

Et si aujourd'hui nous avons des conventions collectives, notamment depuis la loi du 11 février 1950, il faut en comprendre la genèse, le pourquoi et le comment. Il faut donc bien que je vous en parle. Et d'abord, pour négocier, il est évident qu'il faut des organisations pour les patrons et pour les travailleurs. Ce n'est pas aussi évident que pourrait le faire croire le contexte actuel. Ces organisations ne se sont constituées ni facilement, ni il y a très longtemps. Ce n'est qu'à la fin du 19e siècle, avec la loi de 1884, que les salariés ont pu véritablement constituer des syndicats officiels et reconnus. Et ce n'est qu'en 1919 qu'a pris timidement naissance la notion de convention collective.

[Texte complet de la conférence](#) ;